

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE  
Monsieur A. GOFFART, Directeur  
S.P.R.B. – Direction de l’Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B - 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 16/pfd/501018

Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/UCL-4.35/s.556

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLE/IXELLES/FOREST. Rue Vanderkindere, avenue Winston Churchill, rond-point Winston Churchill, avenue de Messidor, avenue Brugmann, rue Marie Depage, rue Général Mac Arthur, rue Marianne, avenue Léo Errera, avenue Montjoie, avenue Albert, avenue Brugmann.

Réaménagement du carrefour des avenues Churchill et Albert et de la rue Vanderkindere, aménagement d’un terminus de tramway, réaménagement du rond-point Churchill.

**Demande de permis d’urbanisme – Avis de la CRMS**

*(Dossier traité par M. P. Fostiez - D.U.)*

En réponse à votre lettre du 11 juin 2014, sous référence, reçue le 13 juin, nous vous communiquons les **remarques** de la CRMS émises en sa séance du 25 juin 2014.

Le projet — étayé par une étude de mobilité faite par TRANSITEC, une étude acoustique et vibratoire faite par D2S et un RIE fait par Olivier Chenu — comporte les éléments suivants :

- Le réaménagement du grill STIB avec dispositifs acoustiques sous la totalité des rails ;
- Le réaménagement de la place Vanderkindere sous forme de giratoire ;
- La pose partielle d’une troisième voie avenue Winston Churchill ;
- Le réaménagement d’un terminus et de quais sur 200 m avenue Winston Churchill ;
- Le réaménagement du rond-point Winston Churchill.

La CRMS est interrogée car les espaces publics concernés appartiennent aux zones de protection de 4 immeubles classés. Ils sont également repris en PICHEE au PRAS et il s’agit d’espaces structurants.

La CRMS a été interrogée dans le passé (2006 et 2008) sur divers projets de réaménagement de l’avenue Churchill et de son rond-point par la STIB. **A chaque fois, elle a demandé que l’avenue fasse l’objet, dans son ensemble (et y compris l’avenue Albert), d’un projet de réaménagement et de replantation qui s’inscrive rigoureusement dans le respect des caractéristiques propres aux grands axes léopoldiens.** Elle ne s’opposait pas au principe du remplacement éventuel des arbres (en raison de la maladie qui touche les marronniers) pour autant qu’on les remplace par **des arbres de première grandeur**, comme les platanes, habituellement plantés sur ces axes structurants. **Toutefois, elle insistait sur la nécessaire régularité de ces alignements et sur leur symétrie.** Tant la distance entre deux alignements que la distance entre sujets doit demeurer constante : c’est la régularité qui fait la puissance des alignements.

**Le projet sur lequel la Commission est interrogée aujourd’hui n’intègre pas ces critères, pourtant essentiels dans le cas d’une avenue majestueuse comme l’avenue Churchill.**

***En effet, le réaménagement proposé pour le rond-point est inacceptable (abattage de tous les arbres de couronne du terre-plein sans remplacement) et celui du tronçon de l'avenue compris entre le rond-point et la place Vanderkindere ne s'inscrit pas dans un projet global. Or, à l'endroit des nouveaux quais, il propose une modification des alignements (et pas seulement des essences d'arbres).***

Les coupes en travers du projet ne sont malheureusement jamais accompagnées de coupes en travers de la situation existante, ce qui pose problème pour une demande de PU. La comparaison est donc difficile, en particulier pour ce qui concerne les modifications apportées aux alignements d'arbres. ***Toutefois, le plan montre que la distance comprise entre les nouveaux alignements est différente de celle qui existe, de même que l'entre-distance entre les nouveaux arbres est irrégulière (en particulier à proximité du raccord avec les vieux marronniers). Par ailleurs, on projette de planter un alignement de platanes en face de l'alignement de marronniers existants, ceci sans respecter non plus la symétrie.***

***Enfin, à l'endroit où le « nouvel alignement » s'articule sur l'ancien, on a pris le parti d'aller « à rien » — c'est-à-dire, de planter de nouveaux arbres qui ne seront ni à l'alignement nouveau, ni à l'alignement ancien, mais « entre les deux », et qu'il faudra donc abattre dans tous les cas !***

***La CRMS ne peut souscrire à cette manière de procéder.***

Elle peut admettre que les marronniers soient remplacés par des platanes dans le cas qui nous occupe, et elle peut aussi comprendre que la replantation des alignements d'arbres devra être entreprise par étapes, dans un avenir plus ou moins proche, en raison du vieillissement des marronniers et de leur état phyto-sanitaire. L'abattage s'avérant inéluctable, ***elle est également prête à envisager, dans le respect des caractéristiques des axes léopoldiens, une très légère augmentation de la distance entre alignements si cela permet d'aménager les rails de manière moins exiguë et de garantir une croissance correcte des nouveaux arbres. Mais elle estime qu'il n'est en aucun cas envisageable de procéder à des modifications ponctuelles de ces éléments, au cas par cas, comme on est occupé à le faire depuis plusieurs années, en l'absence d'un projet global et concerté de réaménagement de l'avenue entière ainsi que de son rond-point.***

***Par conséquent, la CRMS ne peut marquer son accord sur le projet dans son état actuel.***

***Elle réitère la demande d'étudier l'avenue dans son ensemble (et son prolongement avenue Albert), comme elle le rappelle depuis maintenant depuis 8 ans.***

**Par ailleurs, elle émet les remarques suivantes sur certains aspects du projet :**

### **Le rond-point Churchill**

***La totalité des 33 arbres du rond-point seraient abattus* (dont les 17 qui marquent le contour du rond-point alors que la photo infrarouge ne les désigne pas comme problématiques). Ils seraient remplacés par seulement 16 arbres, d'une autre essence, disposés autrement.**

***Le dispositif existant situé au centre du rond-point serait supprimé mais le terre-plein resterait inaccessible au piéton et encombré de toutes les voies actuelles* — le rendant impraticable pour quelque utilisation que ce soit. ***Or, il s'agit d'un terre-plein de 40 m de diamètre, qui occupe un lieu stratégique et qui mérite un réaménagement de qualité.*****

***Le projet prévoit la réorganisation complète du pourtour extérieur du rond-point pour y aménager une piste cyclable au détriment du trottoir et des arbres existants, en plus de la piste cyclable simplement marquée au sol sur la voirie.*** Le projet prévoit aussi une modification du parage, en pourtour extérieur du rond-point, qui serait dorénavant orienté en oblique (pour manoeuvrer en marche arrière !). Cette orientation serait imprimée dans l'espace public par une succession de 20 « oreilles plantées » également obliques, placées à chaque débouché de rue et de terre-plein sur le rond-point.

***Rien ne justifie l'abattage des arbres qui soulignent le rond-point et, pour ce qui est du pourtour, ce n'est pas la première fois que la CRMS découvre des aménagements où les vélos prennent la place***

**des piétons et des arbres** (voir les abattages d'arbres prévus avenue de Fré dans le cadre des aménagements cyclables régionaux). Elle se demande s'il est bien raisonnable de procéder de la sorte dans le cadre de l'engagement de la Région vers un développement durable. La question se pose d'autant plus ici qu'il s'agit de dédoubler la piste cyclable déjà aménagée en voirie du rond-point.

**La CRMS demande :**

- **Le maintien des marronniers soulignant le rond-point** en l'attente d'un projet global cohérent pour la totalité de l'avenue et le réaménagement paysager du terre-plein dans ce cadre, en replantant des arbres de haute tige (des platanes si l'avenue est replantée d'alignements de platanes) sur son pourtour ;
- **la suppression des rails de tram situés autour du rond-point** (car leur encombrement interdit toute utilisation de ce vaste espace public) ;
- **la suppression de la piste cyclable en trottoir** (souvent plus large que le trottoir qui subsisterait !) et le maintien des arbres existants ;
- **la suppression des sortes de « jardinières »** qui seraient aménagées entre le parking voiture et les trottoirs ;
- **le maintien d'un parking perpendiculaire aux trottoirs**, le moins possible « imprimé » dans l'espace public par des aménagements fixes qui encombrent l'espace même lorsqu'il n'y a pas de voitures ;
- **une amélioration de l'implantation des repères pour mal voyants** en suivant la courbe des trottoirs au lieu d'éléments rectilignes implantés en oblique à travers tout.

### L'avenue Churchill

Le projet propose l'aménagement d'un terminus au bout de l'avenue Churchill et une troisième voie partielle passante en chaussée - une des deux voies centrales étant en tiroir pour le terminus. Sans préjuger de la pertinence de ce parti, la CRMS observe qu'en tout état de cause, il pose pas mal de problèmes.

***Huit arbres seraient abattus le long du quai, remplacés par 13 nouveaux sujets, qui ne seraient malheureusement pas implantés dans le même alignement que les autres arbres de ce côté, ni au même niveau de sol (quai surélevé par rapport à la voirie). Il ne s'agirait pas de la même essence que les arbres de l'alignement d'en face et ces nouveaux sujets ne seraient pas non plus implantés symétriquement par rapport à celui-ci (voir remarque générale). Or, il est d'autant plus impératif d'inscrire ce tronçon de 200 m dans un projet de réaménagement global que le dispositif prévu sera temporaire.***

Dans le cadre de l'aménagement temporaire proposé (car, pour ce qui est de la lisibilité urbaine, il n'est pas souhaitable de stocker des trams au centre d'une avenue avec double alignement d'arbres), **la Commission s'interroge sur ce qui est dessiné entre les nouveaux arbres sur les plans**. Ce dispositif n'est pas repris en légende... En tout cas, **il n'est pas envisageable d'encombrer l'espace entre les arbres**.

### Place Vanderkindere

**Le réaménagement de la place sous forme de giratoire présente certains avantages :**

- Outre l'amélioration apportée à la circulation des trams, il améliore la circulation des cyclistes et des piétons (flux liés à la STIB et au pôle commercial), **pour autant que la continuité urbaine et commerciale de la rue Vanderkindere soit conservée (contrairement à ce que prévoit le projet)**.
- Du point de vue du paysage urbain, le giratoire remet en valeur la présence de la Moyenne Ceinture, rendue confidentielle suite à l'affirmation de la linéarité de l'avenue Brugmann

(un des premiers axes réaménagés par la Région bruxelloise, comportant un site propre tram semi-protégé).

**La CRMS ne s'oppose donc pas au principe d'introduire un giratoire place Vanderkindere pour autant :**

- **Que le rond-point soit beaucoup moins encombrant que proposé et n'interrompe pas la continuité urbaine et commerciale de la rue Vanderkindere.** Pour ce faire, il devrait être entièrement compris dans la largeur entre alignement de l'avenue Brugmann, — ce qui exige de revoir l'implantation des poteaux portecaténaires.
- **Que le rond-point ne soit pas réalisé en granito rouge** et qu'il soit simplifié (suppression des îlots directionnels en béton rouge).
- **Que, dans sa nouvelle configuration, le rond-point fasse l'objet d'une étude paysagère.** Bruxelles Mobilité mentionne le souhait de recourir à un artiste pour l'aménagement de la partie minérale du giratoire mais il serait souhaitable qu'une telle intervention concerne la totalité du dispositif, sous forme d'intervention simultanée paysagiste / éclairagiste / artiste.
- **Que l'on profite de cette opportunité pour éventuellement remettre en place le monument à Vanderkindere (jadis situé dans un angle de la place).**
- **Que l'articulation de l'avenue Brugmann projetée sur la place Vanderkindere (côté ville) soit complètement revue** (débouché droit, rendu possible par la réduction du giratoire, et suppression de l'îlot directionnel en gazon).
- **Que le site-propre du tram qui est pavé sur tout le tracé de l'avenue Brugmann soit maintenu en pavés** (et non pas remplacé par du béton lavé dans l'emprise du projet, de part et d'autre du giratoire).
- **Que le site-propre de l'avenue Churchill prévu en béton lavé** soit supprimé et remplacé par un matériau plus valorisant, (du limon stabilisé de type KoMex, par exemple : extrêmement résistant, ayant l'aspect de la dolomie, sans influence sur la croissance des arbres) dans l'emprise de l'ancien terre-plein.
  - **Que l'angle Vanderkindere / Albert soit prévu en espace partagé** et non comme un moignon de piste cyclable sur un trottoir.

### Avenue Albert

Mêmes remarques que pour les alignements d'arbres de l'avenue Churchill :

- La distance entre les deux alignements semble modifiée. Qu'en est-il ? Cohérence avec le restant des alignements qui sont récents ?
- Quels sont les dispositifs qui encombrant le quai de l'avenue Albert entre les arbres?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à : - S.P.R.B. – D.M.S. : M. S. Plompen, Mme O. Goossens.  
- S.P.R.B. – D.U. : M. P. Fostiez.